



# **RAPPORT SUR LE TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES**

**LE GROUPE AGRITEX INC.**

1 176 194 729

**Publication : 30 mai 2024**



## Introduction

Le Groupe Agritex Inc., regroupement de 12 concessionnaires John Deere à travers le Québec, fournit ce rapport sur les mesures prises durant l'exercice financier 2023 (1<sup>e</sup> février 2023 au 31 janvier 2024) afin de respecter les exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (C-211) à laquelle l'entreprise est assujettie.

Conformément à nos valeurs d'intégrité, de qualité, d'humanité et d'engagement, notre entreprise est déterminée à assurer que ses pratiques d'affaires, ses procédures en matière de ressources humaines, la sélection de son personnel et de ses partenaires d'affaires respectent les principes de bonne foi afin de prévenir et éliminer tout risque de travail forcé et de traite des personnes dans sa chaîne d'approvisionnement.

## Structure et activités

Le Groupe Agritex Inc. est une entreprise canadienne qui a une présence commerciale au Québec seulement. Nous offrons les services de vente d'équipements agricoles, résidentiels et commerciaux ainsi que la vente de pièces en plus d'offrir des services d'entretien et de réparations. Nous employons 322 personnes réparties en quatre (4) principaux départements, soit les ventes, le service, les pièces et l'administration.

## Notre chaîne d'approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement comprend majoritairement des manufacturiers et distributeurs nord-américains, basés au Canada et aux États-Unis, de machineries agricoles et de pièces de réparation pour ces mêmes équipements.

Comme Le Groupe Agritex Inc. est un concessionnaire de l'un des principaux fournisseurs de matériel agricole du monde, la plupart de ses achats en valeur monétaire et en unité sont effectués à partir de ce fournisseur.

Notre chaîne d'approvisionnement est cartographiée et est majoritairement en Amérique du Nord. Notre fournisseur principal, John Deere, est doté d'un code d'éthique et de conduite conforme et rigoureux.

La chaîne d'approvisionnement est constituée de 1432 fournisseurs, dont 61 aux États-Unis, 1368 au Canada, 2 en France et 1 en Autriche.



## Évaluation et identification des risques

Nous avons mené une évaluation des risques de notre chaîne d'approvisionnement afin d'identifier les industries, les produits et les pays susceptibles de recourir au travail forcé et au travail des enfants. Des indices publiés, tels que le *Global Slavery Index* et le *Corruption Perceptions Index*, ont été consultés pour cet exercice. Le Canada et les États-Unis, au niveau national, présentent un faible risque inhérent de travail forcé, d'esclavage moderne et de travail des enfants.

Notre exposition au risque de travail forcé ou de travail des enfants pourrait augmenter lorsque nous collaborons avec des fournisseurs qui s'approvisionnent en biens ou en matières premières auprès de pays où l'exploitation par le travail forcé est connue. C'est pourquoi nous aurons une approche basée sur les risques des activités de nos fournisseurs en fonction du pays et du domaine d'activité.

## Principales mesures de 2023

Au cours de l'exercice 2023, nous avons acquis une meilleure compréhension des risques associés au travail forcé et au travail des enfants ainsi que de la manière dont ces risques peuvent toucher nos activités. Nous avons entrepris de cartographier notre chaîne d'approvisionnement pour identifier les risques et évaluerons les fournisseurs en fonction de leur engagement à lutter contre ces enjeux. Nous effectuerons des audits réguliers pour vérifier la conformité de nos fournisseurs.

De plus, nous demeurons déterminés à maintenir des normes élevées d'intégrité et de responsabilité dans la conduite de nos activités, en plus de faire croître notre entreprise et sa valeur. Nous avons élaboré une *Politique pour la lutte contre l'esclavage moderne*, qui s'applique à tous les membres internes de même qu'aux intervenants externes à l'organisation.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour garantir qu'ils respectent nos normes éthiques et nous les encouragerons à adopter des politiques similaires. Nous leur ferons prendre conscience du *Code de conduite des fournisseurs* qui établit les lignes directrices du niveau de comportement attendu dans le cadre de notre lien professionnel.

Nous sensibiliserons nos employés, nos fournisseurs et nos partenaires sur les risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Nous ferons également un rappel du *Code de conduite Agritex* qui reflète nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociale.



## Nos politiques et mesures d'atténuation des risques

Puisque la majorité de notre chaîne d'approvisionnement est dans un environnement à faible risque, nous misons sur notre système de valeurs à partager :

- Politique sur la lutte contre l'esclavage moderne
- Code de conduite Agritex
- Code de conduite des fournisseurs

Nous comptons sur la collaboration de nos employés, fournisseurs et toutes nos parties prenantes pour atténuer les risques liés à ces enjeux.

## Contrôle de l'efficacité

Nous demeurons déterminés à développer et à continuellement améliorer nos procédures et nos programmes à mesure que nous en apprenons davantage au sujet des risques dans notre chaîne d'approvisionnement et des moyens de les atténuer.

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures visant à garantir que nos activités et nos chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé et de travail des enfants, nous nous engageons à :

- Surveiller et, chaque année, évaluer la conformité à la Loi.
- Effectuer une évaluation interne des relations avec les fournisseurs et atténuer tous les risques associés en effectuant une étude basée sur les risques.
- Recueillir des informations sur la chaîne d'approvisionnement en se concentrant sur les domaines les plus à risque de travail forcé ou le travail des enfants.
- Examiner et mettre à jour régulièrement nos politiques et codes de conduite afin de s'assurer qu'ils sont à jour et adaptés à l'objectif établi.
- Communiquer les politiques clés de l'entreprise à tous les employés en les rendant disponibles sur notre intranet.

Tous les membres du Groupe Agritex, y compris les dirigeants, les employés et les fournisseurs, sont responsables de respecter cette déclaration. Nous travaillons ensemble pour créer un environnement de travail éthique et respectueux.

Nous comptons sur les commentaires et l'engagement de toutes nos parties prenantes pour faciliter la poursuite de notre objectif et d'amélioration continue dans toutes les sphères de notre entreprise.



## ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration en date du 30 mai 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Le Groupe Agritex Inc.

(signé) *Patrick Allard*

30 mai 2024

---

**Patrick Allard**  
**Président et Chef de direction**  
Le Groupe Agritex Inc.

---

**Date**